

Politique officielle du concours – Go Consigne

1. Organisateur du concours

Le concours « Go Consigne – Ramassez et gagnez » est organisé par Go Consigne Inc. (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est situé à St-Jean-sur-Richelieu, Québec.

2. Admissibilité

Le concours s'adresse exclusivement aux personnes répondant aux critères suivants :

- Être résident du Québec
- Être âgé de 18 ans ou plus au moment de l'inscription
- Avoir un compte client actif Go Consigne
- Utiliser le service dans les municipalités desservies par Go Consigne
- Ne pas être employé ou sous-traitant de Go Consigne, ni membre immédiat de leur famille

3. Période du concours

Le concours débute le **15 août 2025 à 00h01 (HE)** et se termine le **15 décembre 2025 à 23h59 (HE)**.

4. Comment participer

Chaque demande de ramassage effectuée via l'application Web de Go Consigne pendant la période du concours donne droit à **une (1) participation automatique**.

Aucune inscription manuelle n'est requise.

Aucune limite de participation : **plus vous faites de demandes de ramassage, plus vous avez de chances de gagner.**

5. Prix à gagner

- **Un (1) certificat-cadeau de 800 \$** applicable pour un séjour dans un chalet de *Chalet Bois Rond*.
Le prix est non monnayable, non transférable et non remboursable. Des conditions de réservation s'appliquent.

Politique officielle du concours – Go Consigne

6. Tirage

Le tirage sera effectué au hasard parmi toutes les participations admissibles le **20 décembre 2025 à 12h00 (HE)** dans les bureaux de Go Consigne à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le nom du gagnant sera communiqué par courriel et/ou téléphone dans les 5 jours suivant le tirage.

7. Réclamation du prix

Le gagnant devra :

- Confirmer son identité
- Accepter les conditions du prix
- Répondre dans un délai de **5 jours ouvrables** suivant le contact initial
À défaut de réponse, un autre tirage pourra être effectué.

8. Conditions générales

- Le concours est nul là où interdit par la loi.
- Le participant consent à ce que son nom, sa municipalité et sa photo soient utilisés à des fins promotionnelles sans rémunération.
- Go Consigne se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en cas de fraude ou de force majeure.

9. Responsabilités

Go Consigne, Facebook, Instagram et Chalet Bois Rond ne sont pas responsables de toute perte, erreur, bris technique, participation non reçue ou tout autre incident hors de leur contrôle.

10. Exonération de Facebook et Instagram

Ce concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par Facebook, Instagram ou tout autre média social. Les informations fournies sont destinées uniquement à Go Consigne.

11. Confidentialité et Loi 25

Politique officielle du concours – Go Consigne

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre de ce concours sont utilisés exclusivement pour gérer la participation, contacter les gagnants et attribuer le prix.

Conformément à la **Loi 25** sur la protection des renseignements personnels au Québec, Go Consigne s'engage à :

- Ne pas vendre ni partager les données personnelles à des tiers.
- Conserver les renseignements de façon sécuritaire.
- Offrir aux participants l'accès à leurs informations sur demande, ainsi que la possibilité de les faire corriger ou supprimer.

Pour toute question relative à la confidentialité ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le responsable de la protection des renseignements personnels de Go Consigne à l'adresse suivante :

 **info@goconsigne.com**